

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2021- 73**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 15
- votants 17
- absents 2

Du mardi 7 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le 07 décembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Approbation de l'avenant
définitif au contrat local 2019-
2021 avec le Conseil
Départemental de la
Haute-Marne**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Damien CORNU, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10 décembre 2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le 02 décembre 2021

Procurations : Sébastien HUMBLOT à Lydia FALLOT, Amélie MOLTER à Emilie BEAU

Étaient absents excusés : Sébastien HUMBLOT, Amélie MOLTER

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2019/135 du 03 décembre 2019 relative au contrat local territorial avec le Conseil Départemental de la Haute Marne,

VU la délibération n° 2020/7 du 9 juin 2020 portant délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le programme pluriannuel d'investissement de la Commune de Bourbonne les Bains,

Monsieur Elie PERRIOT, Adjoint au Maire, expose à l'assemblée qu'un avenant est intervenu entre la Commune de Bourbonne les Bains et le Conseil Départemental de la Haute-Marne au titre du contrat local 2019 – 2021 définissant ainsi les modalités selon lesquelles ce dernier accorde une subvention à la Commune de Bourbonne les Bains, afin de contribuer au financement des opérations suivantes :

- Entretien de bâtiments et acquisition de matériel,
- Voirie rue Amiral Pierre et rue Vellonne,
- Voiries diverses (marché accords cadres),

Envoyé en préfecture le 10/12/2021

Reçu en préfecture le 10/12/2021

Affiché le 13/12/2021

ID : 052-215200403-20211207-DEL2021_73-DE

- Eau potable, eaux pluviales, défense incendie et lutte contre les inondations (Opération au titre du Fonds Départemental pour l'Environnement)

L'avenant définitif au titre du contrat local 2019 – 2021 est déterminé comme suit :

Opération	Montant de la dépense éligible	Taux	Montant de la subvention	Montant prévisionnel de l'opération HT au titre du FDE
Entretien de bâtiments et acquisition de matériel	104 700.00 €	30.00 %	31 410.00 €	
Voirie rue Amiral Pierre et rue Vellonne	623 650.00 €	43.67 %	272 332.00 €	
Voiries diverses	240 000.00 €	30.00 %	72 000.00 €	
Eau potable, eaux pluviales, défense incendie et lutte contre les inondations				723 500.00 €
TOTAL	968 350.00 €		375 742.00 €	723 500.00 €

Monsieur Elie PERRIOT, Adjoint au Maire, demande donc au Conseil Municipal :

- D'approuver l'avenant définitif relatif au contrat local 2019 – 2021 conclu avec le Conseil Départemental de la Haute Marne,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'avenant définitif relatif au contrat local 2019 – 2021 conclu avec le Conseil Départemental de la Haute Marne,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 10 décembre 2021


Monsieur André NOIROT